

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 87 (1961)
Heft: 22

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: † J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:

Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgruin, arch.; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: M. Bridel; J. Favre, arch.; R. Neeser, ing.; A. Robert, ing.;
J. P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

SOMMAIRE

Deux concours sur le thème d'une église protestante.

Nécrologie.

Organisation et formation professionnelles.

Bibliographie. — Les congrès. — Carnet des concours.

Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Nouveautés. Informations diverses.

RÉDACTION

Vacat
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 28.—	Etranger	Fr. 32.—
Sociétaires	»	» 23.—	»	» 28.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 57 78, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements
d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29,
Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 320.—
1/2 »	» 165.—
1/4 »	» 85.—
1/8 »	» 42.50

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



DEUX CONCOURS SUR LE THÈME D'UNE ÉGLISE PROTESTANTE

Le concours pour la création du centre paroissial de Saint-Mathieu, à Lausanne, était un concours restreint sur invitation : six architectes lausannois ont participé à cette étude qui avait pour thème la composition d'une église, d'une salle paroissiale, d'une cure, et le regroupement de ces trois éléments en un ensemble architectural homogène créant, au milieu d'un contexte urbain à caractère résidentiel très défini, un lieu spécifique précis, le centre de rassemblement d'une communauté.

L'objet de ce concours est avant tout la création de ce lieu particulier de rassemblement, la réalisation des espaces tant extérieurs qu'intérieurs répondant non seulement aux diverses fonctions et aux divers organismes de ce centre paroissial, mais exprimant en plus, avec clarté, la vocation spécifique de ce lieu.

Les études particulières sur le thème de l'église, de la salle paroissiale, de la cure, demandées aux concurrents à l'échelle 1:200, sont des propositions d'avant-projets : elles définissent les divers éléments du centre quant à leur conception, leur composition en plan et leur volume exact ; elles donnent également les prin-

cipales caractéristiques architecturales des masses qui détermineront la valeur plastique de l'ensemble.

L'étude plus approfondie d'un élément architectural était par contre demandée aux architectes dans le cadre du concours pour la création d'une église à Yverdon. L'objet même de ce concours était l'église, la conception d'une église en fonction d'un lieu donné, d'un lieu banal, situé en périphérie de ville dans une zone urbaine mal définie. De ce lieu sans caractère propre, l'architecte devait concentrer son effort de recherche sur le thème de l'église, et, partant de ce thème, organiser un espace s'imposant par son rayonnement de l'intérieur vers l'extérieur.

L'échelle 1:100, demandée aux concurrents pour le dessin des plans, rendait possible une étude complète sur le thème de l'église, au stade même du projet : cette étude permettait de donner des caractéristiques très précises tant au point de vue du concept général de l'église qu'au point de vue de la composition fonctionnelle, formelle et constructive de l'œuvre.

Ce concours était ouvert aux architectes vaudois de confession protestante.

CONCOURS SAINT-MATTHIEU, LAUSANNE

Extraits du règlement

Article premier. — *Introduction.* L'Association du temple de Saint-Matthieu se propose de construire un centre paroissial sur un terrain sis au nord du chemin de Pierrefleur, à Lausanne, et mis à sa disposition à cette fin par la Commune de Lausanne. Les éléments constitutifs de ce centre sont :

- une église ;
- une salle de paroisse ;
- une cure.

Art. 2. — Bases du concours.

- a) Les principes pour les concours d'architecture (Norme SIA n° 152 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1960).
- b) Le présent règlement et programme, conditions du concours, ainsi que les documents remis par les organisateurs.
- c) En présentant un projet, les concurrents acceptent sans réserve les clauses du présent règlement et programme, ainsi que les principes de la SIA pour les concours d'architecture, norme n° 152.

Art. 3. — Organisateur. L'organisateur est l'Association du temple de Saint-Matthieu.

Art. 4. — Genre du concours. Ce concours est un concours de projets.

Art. 5. — Participation. Ce concours est restreint, selon les termes de l'article 10 de la Norme 152. Sept architectes ont été choisis par l'organisateur pour participer à ce concours.

Art. 6. — Jury :

Président : Claude Jaccottet, architecte, Lausanne.

Représentants de l'Association : MM. Eugène Hirzel, avocat ; Pierre Richard, maître d'état ; Octave Zindel, pasteur ; Jean Zwahlen, ingénieur.

Architectes : MM. Marcel Maillard, Lausanne ; Etienne Porret, chef du Service d'urbanisme de la commune de Lausanne ; Jean Tschumi, Lausanne ; Paul Waltenspühl, Genève.

Art. 10. — Prix. Un montant de 10 000 fr. est à la disposition du jury, qui en répartira tout d'abord une partie en parts égales entre les auteurs des projets admis au jugement. Le jury disposera du solde pour accorder des prix complémentaires en fonction de son jugement et selon son appréciation.

Art. 14. — Pièces à fournir.

a) Plan de situation des bâtiments à l'échelle 1 : 500, indiquant la surface occupée par les constructions et les aménagements extérieurs projetés.

b) Les plans de distribution de tous les étages, avec désignation des locaux et surfaces, à l'échelle 1 : 200. La désignation des locaux par le moyen d'une légende ne sera pas admise. Les plans des locaux au niveau du sol comporteront l'indication des aménagements extérieurs dans l'entourage immédiat du ou des bâtiments figurant sur le plan. Pour faciliter l'examen des projets, tous les plans seront présentés selon l'orientation du plan de situation.

c) Toutes les façades de tous les bâtiments à l'échelle 1 : 200.

d) Les coupes nécessaires à la compréhension du projet au 1 : 200.

e) Une maquette du groupe paroissial projeté sur le moulage du terrain remis par l'organisateur, selon article 13, c).

f) Un calcul du cube des constructions projetées, sur la base des normes SIA, avec schéma au 1 : 500.

g) Un court mémoire descriptif avec indication sommaire du mode et des matériaux de construction proposés.

Extraits du programme

Art. 18. — Considérations générales pour le programme de l'église de Saint-Matthieu.

La conception et la disposition de l'église doivent obéir aux données de la liturgie du culte protestant.

Le centre liturgique est constitué par la Table sainte et par la croix ; toute la vie cultuelle doit converger vers ce centre.

La prédication, les chœurs et la musique sont les moyens d'expression de la Parole divine ou de l'hommage qui est rendu à Dieu. Les moyens qu'ils utilisent (chaire, chœurs, orgue) ne doivent, en aucun cas, par leur importance, dévier l'attention des éléments essentiels du culte.

Le fidèle, dès son entrée dans l'église, doit se sentir invité au recueillement, qu'il y soit seul ou en communauté. L'éclairage, naturel ou artificiel, doit favoriser ce recueillement tout en permettant aux fidèles de lire (cantiques, prières par exemple).

La répartition des espaces intérieurs doit permettre la célébration de services réunissant un nombre plus restreint de personnes. Les proportions de l'église ne doivent en aucun cas procurer un sentiment d'isolement.

Art. 19. — Composition. Le centre paroissial de Saint-Matthieu se composera de :

- l'église,
- la salle de paroisse,
- la cure
- et de leurs annexes.

Art. 20. — Réalisation. La réalisation de cet ensemble doit pouvoir, le cas échéant, être entreprise en deux ou trois étapes successives.

Art. 21. — Lois et règlements. Les concurrents doivent s'en tenir aux règlements et lois actuellement en vigueur à Lausanne ; en ce qui concerne le règlement du plan d'extension, ils n'ont à respecter que la distance minimum aux voisins, à savoir 8 mètres (les constructions enterrées peuvent faire exception).

Art. 22. — Locaux à prévoir.

Eglise, comprenant : croix, Table sainte, chaire, fonts baptismaux, 500 places pour les fidèles, orgue (25 jeux), emplacement pour un chœur paroissial de 50 personnes, entrée, porche, parvis. Les emplacements de ces divers éléments sont laissés à l'appréciation des concurrents, qui sont orientés sur les désirs de la paroisse par le texte d'introduction de ce programme. Des places sur une galerie pour les fidèles ne sont pas souhaitées.

Une sacristie de 30 à 40 m² environ.

Un porte-cloches ou un clocher pour un jeu de trois cloches.

Salle de paroisse de 250 places, avec une scène. Cette salle doit pouvoir être divisée en trois ou quatre parties. On doit pouvoir y faire des projections.

Hall d'entrée et dégagements. Vestiaire. Toilettes et W.-C.

Cuisine de 30 m² environ. Office de 20 m² environ.

Bureau paroissial accessible du hall, 20 m² environ.

Salle de catéchisme, de 40 m² environ.

Local pour loisirs et travaux manuels, de 40 m² environ. Local pour dépôt de matériel, de 15 m² environ.

La cure comprendra deux logements indépendants de 6 pièces, dont les bureaux des pasteurs.

Dépendances et locaux d'utilité, dont garages pour trois voitures, abris P.A.

Art. 23. — Aménagements extérieurs.

Les aménagements extérieurs s'étendent à l'ensemble du périmètre utilisable et comprendront les accès pour voitures et piétons, places pour services funèbres, parcs de stationnement à l'écart de l'église, surface de verdure, jardins, etc., ainsi que d'autres aménagements susceptibles de compléter harmonieusement l'ensemble projeté.

Extraits du rapport du jury

Le jury s'est réuni le jeudi 29 juin et le samedi 1^{er} juillet 1961. Il constate que tous les projets ont été remis dans le délai fixé. Les projets comprennent toutes les pièces exigées, et aucune pièce superflue n'y figure.

Le jury décide d'admettre tous les projets au jugement.

Les projets sont les suivants : « Ora », « Parabole », « Epi », « Thohu », « Jonas » et « M† ».

Après un examen général des projets, le jury fixe comme suit les critères d'appréciation :

1. Parti.
2. Implantation, intégration dans le quartier, proportion des volumes et des espaces libres.
3. Accès à l'église et parvis.
4. Conception et disposition de l'église.
5. Dispositions intérieures et liaisons de a) la salle paroissiale ; b) les locaux annexes ; c) la cure.
6. Architecture.
7. Construction.
8. Etapes.
9. Economie.

Le jury procède ensuite à l'examen détaillé des projets et en fait la critique.

Avant de procéder au jugement, le jury se rend encore une fois sur le terrain.

Avant de procéder au classement définitif, le jury passe encore une fois en revue tous les projets.

Le jury décide ensuite d'attribuer le premier rang au projet « M† », ce à l'unanimité.

Conformément à l'article 10 du règlement et programme du concours, le jury décide d'attribuer à chacun des auteurs des projets admis au jugement une somme de 1500 fr. (mille cinq cents francs), pour tenir compte de la qualité des travaux présentés.

Le jury attribue en outre à l'auteur du projet classé en premier rang un prix de 1000 fr. (mille francs).

A l'unanimité, le jury recommande d'attribuer le mandat d'exécution à l'auteur du projet ayant obtenu le premier rang, en tenant compte des observations suivantes : une certaine réduction des volumes construits est souhaitable du point de vue de l'économie ; la diminution des volumes est possible et permettra en même temps leur regroupement en vue de créer un dégagement plus large à l'est de la cure.

Le jury signe le rapport et procède ensuite à l'ouverture des enveloppes et prend connaissance des noms des auteurs des projets :

« Epi » : Marc Wuarin.

« Jonas » : Frédéric Brugger.

« M† » : Marc Piccard.

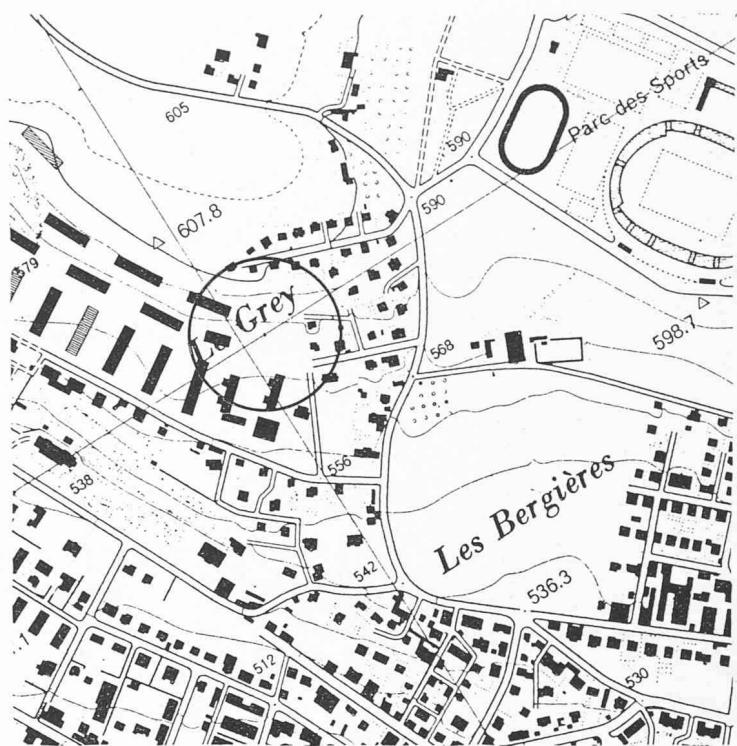
« Ora » : Claude et Anne-Marie Raccourcier.

« Parabole » : J. Perrelet et L. Stalé.

« Thohu » : Pierre Margot.

Le 1^{er} juillet 1961.

CONCOURS SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE PAROISSIAL DE SAINT-MATTHIEU, A LAUSANNE



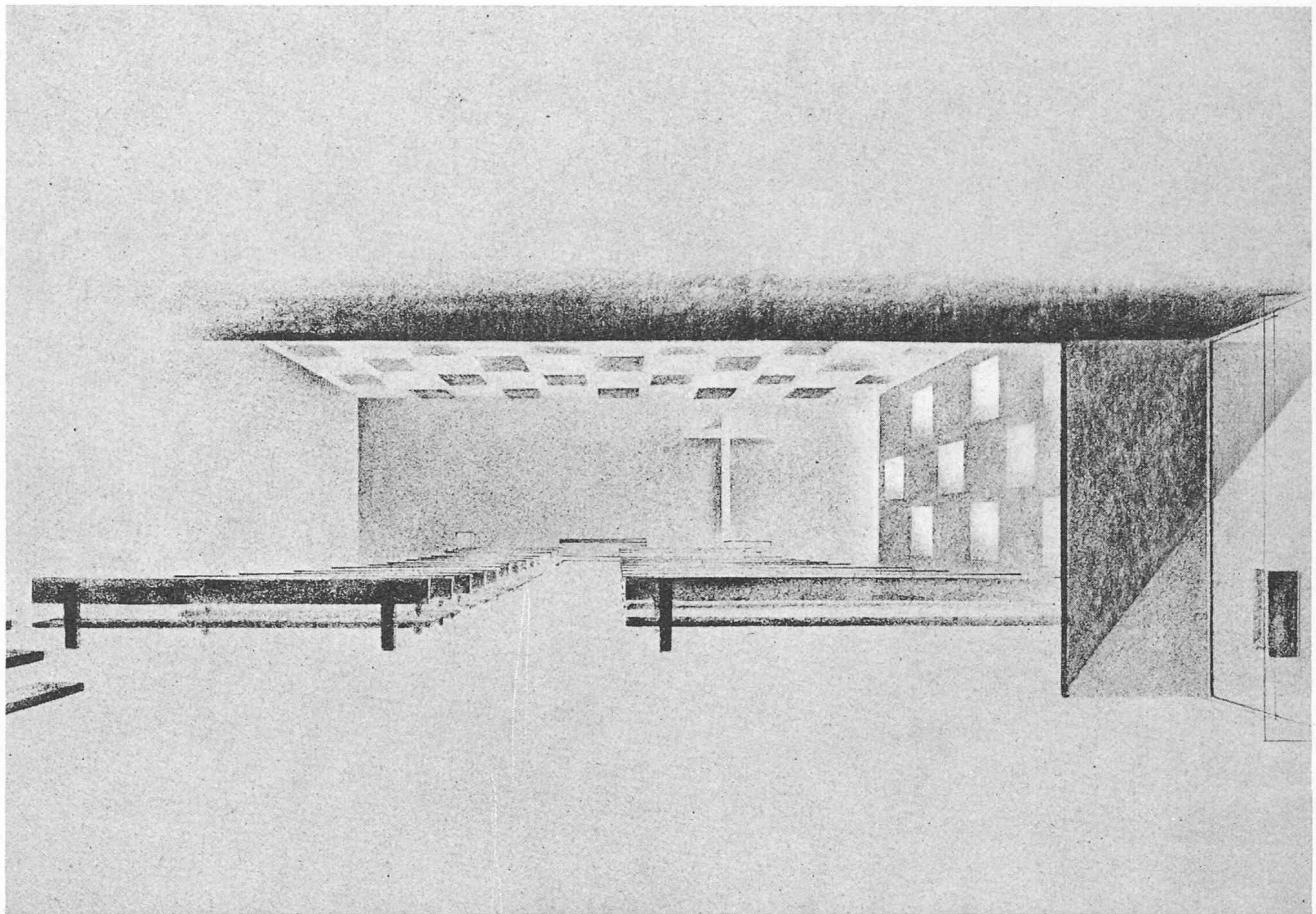
Situation du centre dans le contexte urbain.

Vue aérienne du site.



CONCOURS SAINT-MATTHIEU, LAUSANNE

Projet classé en 1er rang: « M », M. Marc Piccard, architecte FAS, SIA, Lausanne



Perspective intérieure de l'église.

Critique du jury

Par sa conception finement composée, le centre paroissial s'impose à l'ensemble du quartier, sans chercher à entrer en compétition de masse avec les immeubles voisins.

La disposition en profondeur des volumes montre le souci de tirer un parti maximum du terrain disponible en dégageant la vue sur le fond constitué par la falaise boisée.

L'échelonnement des masses en profondeur et en hauteur forme un mouvement ascendant aboutissant au lieu saint.

Par leur simplicité, les volumes s'intègrent bien dans l'ensemble du quartier ; ils réservent entre eux des espaces bien proportionnés. Les accès sont bien étudiés ; chaque palier correspond à une fonction particulière. Par leur cheminement, les fidèles sont amenés à un recueillement progressif.

L'accès latéral par voiture facilite certaines cérémonies ecclésiastiques sans couper l'accès des piétons.

La sobriété et la justesse des moyens d'expression mis en œuvre confèrent à l'église la dignité qui convient à un sanctuaire.

La coupure prévue en vue des cultes pour un groupe de fidèles restreint est gênante ; elle n'assume pas l'intimité nécessaire.

Par leur composition bien comprise, la croix, la table de communion, la chaire et les fonts baptismaux constituent un réel centre liturgique.

La salle paroissiale et ses annexes forment un ensemble heureux convenant parfaitement aux besoins de la paroisse.

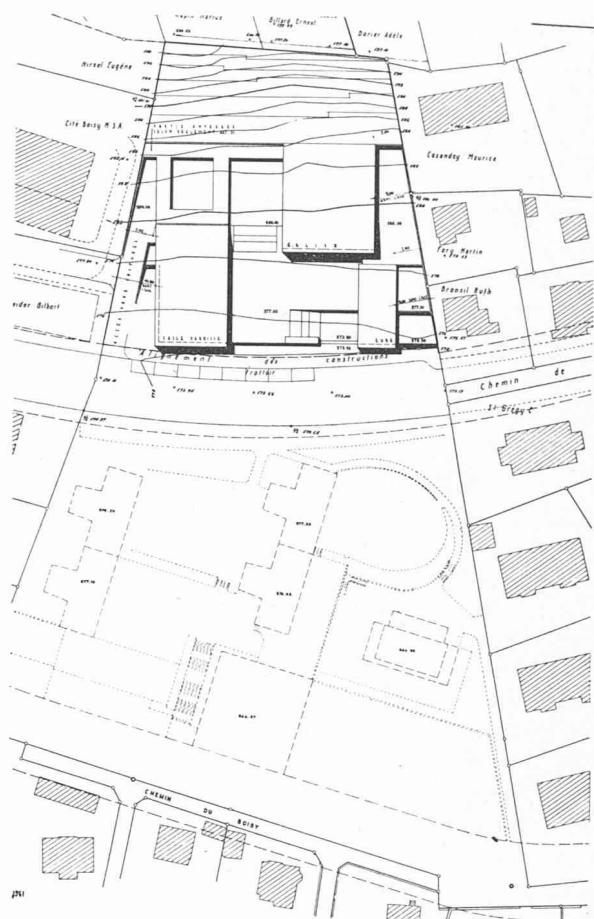
La cure est située en bordure de la rue, et exprime l'intention des pasteurs d'être au service de leurs paroissiens.

Cependant, la proximité de la villa voisine à l'est et l'exposition à niveau de la place publique à l'ouest, ne sauvegardent pas suffisamment la vie privée.

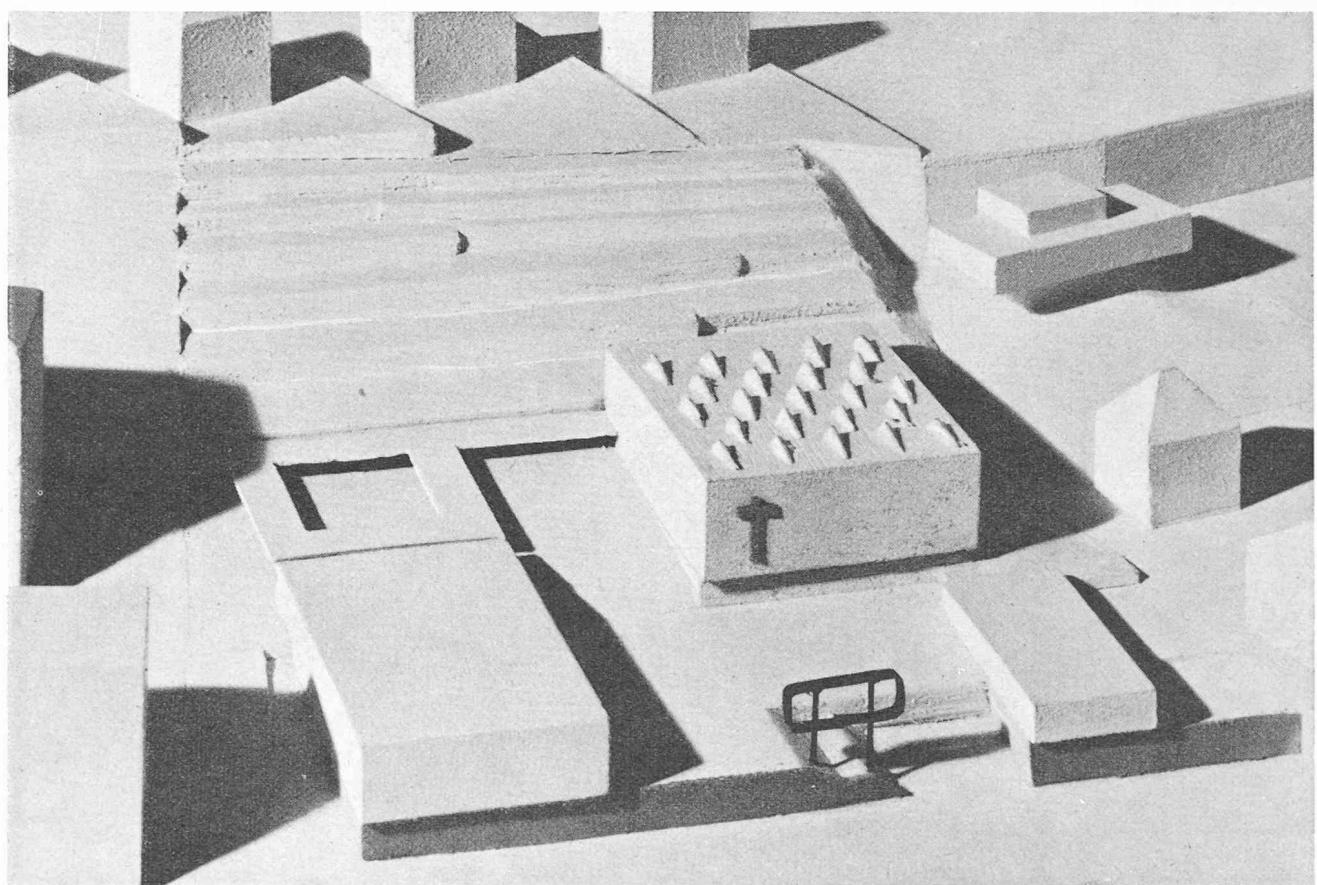
A travers la bonne expression des diverses fonctions, l'unité architecturale de l'ensemble est frappante.

La réalisation par étapes ne pose pas de problèmes. Les dispositions constructives sont très simples et laissent entrevoir un prix de revient acceptable, malgré l'importance du cube de construction.

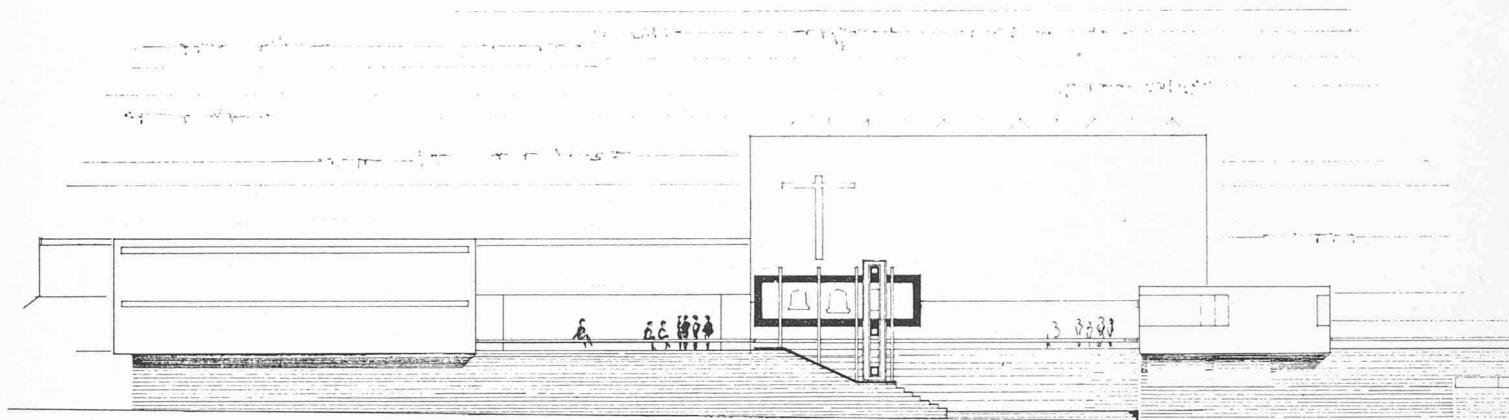
CONCOURS SAINT-MATTHIEU, LAUSANNE



Plan masse et maquette.



CONCOURS SAINT-MATTHIEU, LAUSANNE



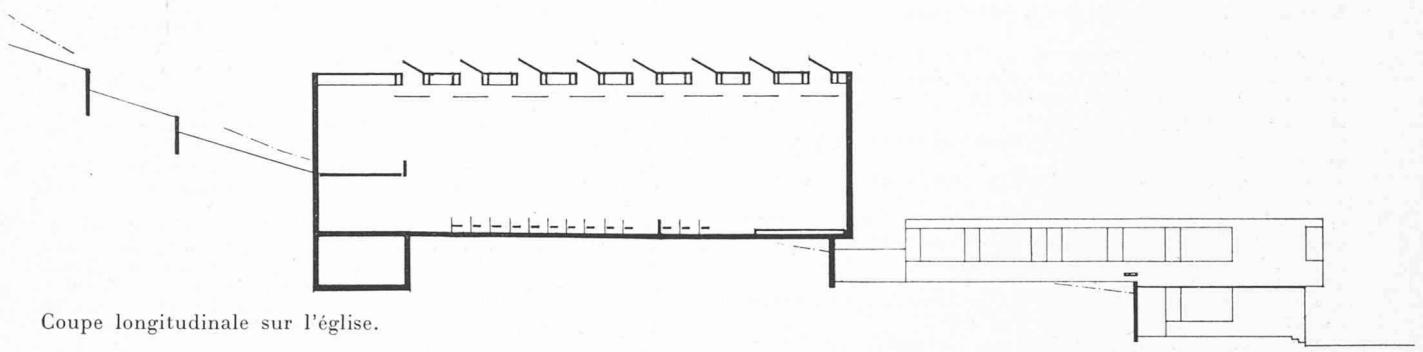
Elévation générale.



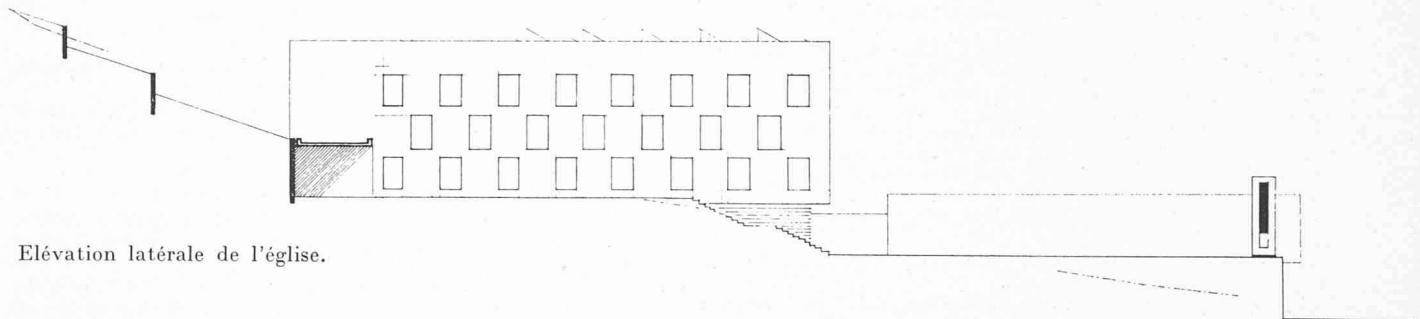
Plan d'ensemble au niveau de l'église.

Echelle env. 1 : 500.

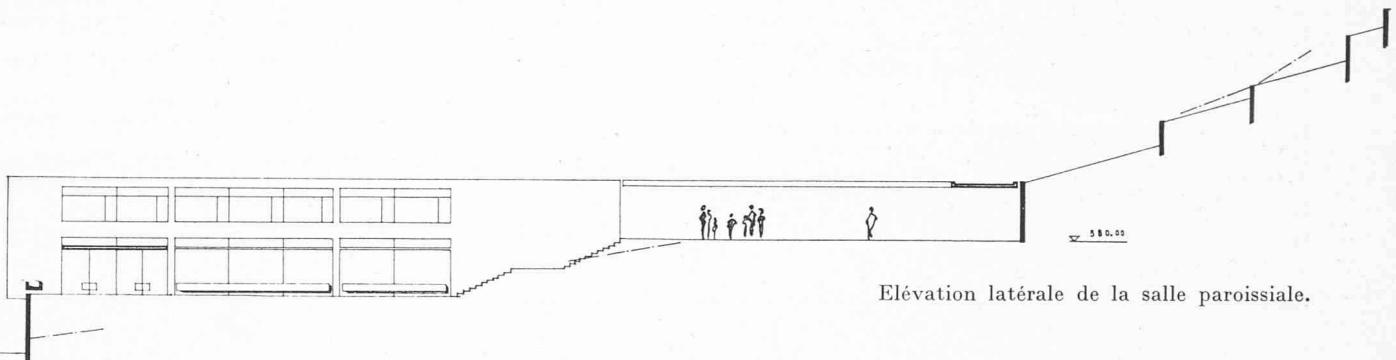
CONCOURS SAINT-MATTHIEU, LAUSANNE



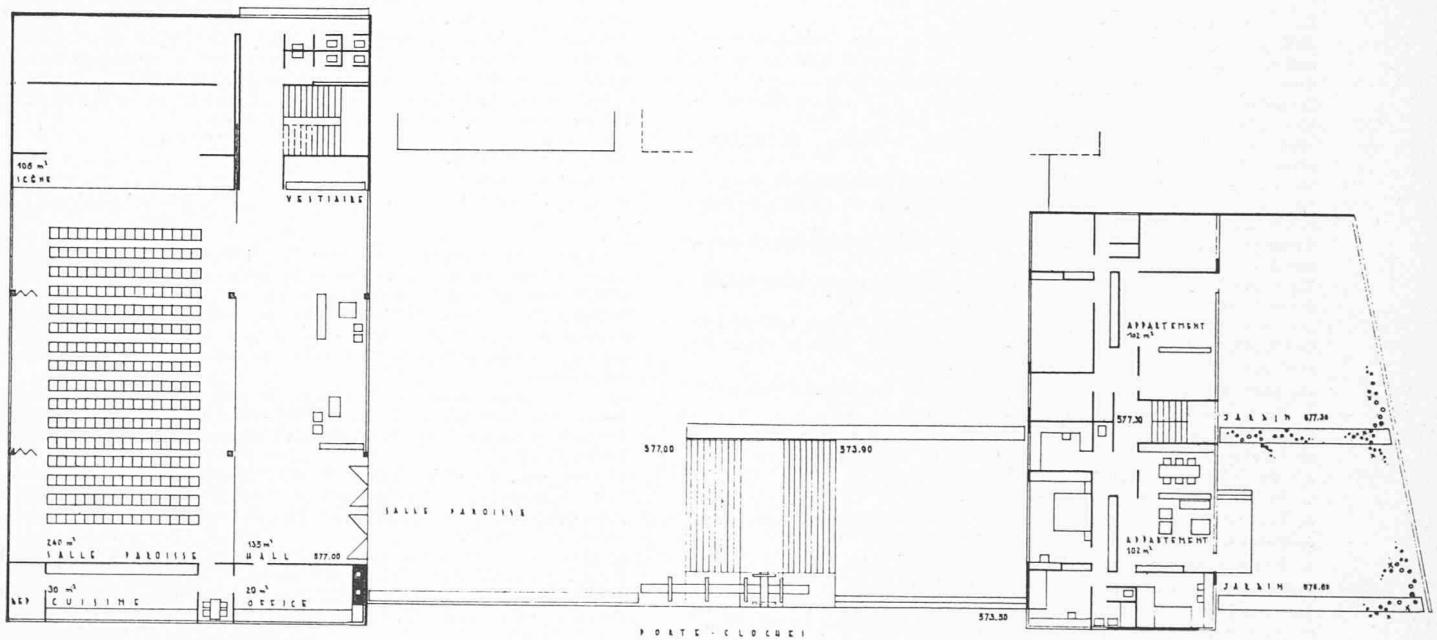
Coupe longitudinale sur l'église.



Elévation latérale de l'église.



Elévation latérale de la salle paroissiale.



Plans de la salle paroissiale et de la cure.

Echelle env. 1 : 500.

CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON

Extraits du règlement et du programme

Article premier. — Le Conseil de paroisse, dûment mandaté par l'Assemblée de paroisse, ouvre un concours de projets pour la construction d'une église dans le quartier dit de Fontenay, à Yverdon.

Art. 2. — Le concours est réservé :

- a) aux architectes protestants, originaires du canton de Vaud, quel que soit leur lieu de résidence ;
- b) aux architectes protestants établis dans le canton de Vaud, avant le 1^{er} janvier 1960 ;
- c) dans le cas d'architectes établis dans le canton de Vaud, associés avant le 1^{er} janvier 1961, l'un des associés au moins doit être protestant. Les restrictions quant à la confession ne s'appliquent pas aux collaborateurs.

Les concurrents devront prouver qu'ils remplissent les conditions énoncées ci-dessus, en remettant leur projet.

Art. 3. — Le concours est soumis aux principes de la SIA et de la FAS pour les concours d'architecture (norme 152, 1960).

Art. 5. — Le jury chargé d'examiner et de classer les projets est composé comme suit :

MM. A. Rochat, président du Conseil de paroisse, Yverdon, président ; A. Martin, syndic, Yverdon ; A. Savary, pasteur, Yverdon ; A. Chappuis, Yverdon, membre suppléant ; P.-J. Chavannes, architecte, Yverdon ; J. Favre, architecte, Lausanne ; A. Lozeron, architecte, Genève ; P. Waltenspühl, architecte, Genève et Zurich ; C. Kleiber, architecte, Moutier, membre suppléant.

M. R. Mentha, Yverdon, fonctionne comme secrétaire du jury.

Art. 9. — Une somme de 8000 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie entre les auteurs des meilleurs projets (trois ou quatre prix).

Art. 12. — Lors de l'exposition des projets, les noms des auteurs de tous les projets seront affichés.

Art. 14. — Les concurrents auront à fournir les documents suivants : un plan de situation à l'échelle 1 : 500, dessiné sur l'un des deux exemplaires fournis ; les plans, coupes et élévations nécessaires à la compréhension du projet à l'échelle 1 : 100 ; une maquette à l'échelle 1 : 200 ; le calcul du cube du bâtiment, selon les normes de la SIA ; un court mémoire descriptif du projet (max. deux feuilles A4 dactylographiées sur une face).

Pour faciliter l'examen des projets, les plans seront présentés dans la même orientation que le plan de situation au 1 : 500 fourni, soit le nord en haut.

A. Vœux

Il nous paraît indispensable d'énoncer certains vœux d'ordre spirituel, formulés par la paroisse, concernant la construction d'une église.

Extraits du rapport du jury

Le jury est composé de :

MM. A. Rochat, président du Conseil de paroisse, Yverdon (président) ; A. Martin, syndic, Yverdon ; A. Savary, pasteur, Yverdon ; P.-J. Chavannes, architecte, Yverdon ; J. Favre, architecte, Lausanne ; A. Lozeron, architecte, Genève ; P. Waltenspühl, architecte, Genève et Zurich.

Membres suppléants : MM. A. Chappuis, Yverdon ; C. Kleiber, architecte, Moutier.

M. R. Mentha, Yverdon, fonctionne comme secrétaire du jury. Le jury s'est réuni les 25 et 26 mai, dans la salle de l'Hôtel de Ville d'Yverdon, où les projets sont exposés.

Trente-six projets ont été remis dans les délais prévus par le règlement du concours.

Au cours du premier tour, le jury élimine cinq projets, pour insuffisance d'organisation.

Au cours du deuxième tour, le jury élimine huit projets qui, malgré des qualités certaines, accusent des insuffisances dans la composition générale et dans l'expression architecturale.

Le jury décide d'examiner les projets selon les critères suivants :

1. Parti général et implantation.
2. Conception du sanctuaire :
 - a) Eléments cultuels ; table, chaire, fonts baptismaux.
 - b) Disposition de l'assemblée.
 - c) Eclairage naturel et artificiel.
3. Disposition des locaux annexés et des aménagements extérieurs, étapes ultérieures.
4. Expression architecturale.
5. Conception constructive et économie du projet.

Au troisième tour sont éliminés seize projets, très intéressants sous certains aspects mais qui démontrent des faiblesses de composition ou ne répondent pas suffisamment aux intentions exprimées par le programme.

L'édifice qui sera construit doit témoigner de notre époque et, par son architecture, exprimer la dignité d'un sanctuaire.

L'église doit être le lieu de rassemblement d'une communauté qui vient rendre son culte à Dieu, et, pour le fidèle, un refuge ; en effet, sollicité par ses multiples activités quotidiennes, le fidèle doit pouvoir trouver dans ce sanctuaire une atmosphère de recueillement ; il doit avoir la possibilité de se retrouver lui-même et de se ressaisir, dans son essence la plus profonde, devant son Dieu. Par la disposition des lieux et par l'ambiance qui y règne, il faut qu'il s'y sente libéré du monde et pressé de déposer au pied de la croix ses soucis et ses préoccupations.

De plus, la présence du Dieu de Jésus-Christ doit être signifiée par la table de communion et par la croix, éléments essentiels du culte, vers lesquelles doivent converger immédiatement tous les regards, et auxquelles seront subordonnées la chaire et les fonts baptismaux. Au moment où commence le culte, le pasteur officiant, sortant de la sacristie, doit pouvoir traverser l'assemblée pour se rendre à la table de communion puis à la chaire.

Si une galerie est prévue, elle ne doit servir qu'aux participants à l'élément musical du culte (organiste et choristes).

B. Programme proprement dit

1. Une église de 350 places assises, permettant un déroulement normal de toutes les cérémonies religieuses.
2. Une table de communion, avec un espace suffisamment grand pour permettre à une vingtaine de fidèles de se grouper pour la sainte Cène.

3. Une croix.

4. Des fonts baptismaux.

5. Une chaire assurant le contact entre l'officiant et tous les fidèles.

6. Des orgues, près desquelles pourrait se tenir le chœur (environ 40 personnes).

7. Une sacristie pouvant recevoir quinze à vingt personnes assises.

8. Un tambour d'entrée avec emplacement d'affichage et troncs.

9. Un emplacement pour trois cloches.

10. W.-C., lavabos, chaufferie et local de rangement.

L'aménagement de la parcelle comprendra un espace suffisamment grand devant l'entrée du temple pour permettre le rassemblement des fidèles à l'issue des cultes.

L'implantation de l'église devra tenir compte, sur la parcelle, d'un développement futur éventuel du centre paroissial (salle de paroisse de 150 places environ et appartement du pasteur) (à esquisser succinctement sur le plan de situation de la parcelle à l'échelle 1 : 500).

Compte tenu de ses possibilités financières réduites, le maître de l'œuvre tient à ce que l'édifice soit sobre, rationnel et économique, dans sa construction comme dans son entretien.

Yverdon, le 5 janvier 1961.

Il reste alors en présence sept projets, qui reçoivent des critiques détaillées.

Le jury établit alors le classement des projets restant en présence et attribue à l'unanimité les rangs suivants :

1^{er} rang : projet n° 1, chiffre 12 832 ; 2^{er} rang : projet n° 17, chiffre 36 393 ; 3^{er} rang : projet n° 25, chiffre 15 561 A ; 4^{er} rang : projet n° 31, chiffre 22 222 ; 5^{er} rang : projet n° 34, chiffre 41 844 ; 6^{er} rang : projet n° 28, chiffre 23 519 B ; 7^{er} rang : projet n° 16, chiffre 20 125.

Le jury décide d'attribuer les prix suivants :

1^{er} prix : 3200 fr.

2^{er} prix : 2000 fr.

3^{er} prix : 1800 fr.

4^{er} prix : 1000 fr.

Conclusions

Le jury déclare, selon les articles 35, 41 b) et 41 c) des principes pour les concours d'architecture de la SIA et de la FAS, norme 152 (1960), que le premier prix justifie l'attribution à son auteur du mandat d'exécution. Celui-ci devra tenir compte des critiques formulées par le jury ; le cube étant un peu fort, le jury a estimé qu'une certaine réduction de l'espace ne nuira en rien à la beauté du temple.

Les conclusions étant ainsi arrêtées, le jury signe son rapport.

L'ouverture des enveloppes révèle les noms des lauréats suivants : 1^{er} prix, projet n° 1 (chiffre 12 832) : *Marcel Tavernay*, architecte DEPZ, Paris.

2^{er} prix, projet n° 17 (chiffre 36 393) : *Michel Magnin*, architecte SIA, Lausanne. — Collaborateurs : *J.-F. Demont*, ingénieur, *J.-C. Hesselbarth*, artiste peintre, *J.-L. Bujard*, *B. Caspar*, *M. Petit-pierre*.

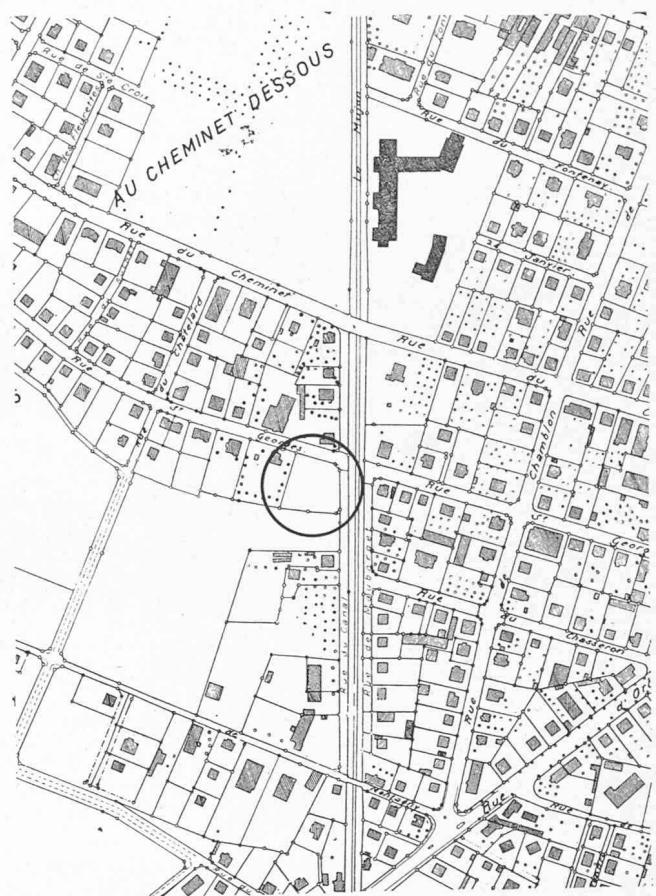
3^{er} prix, projet n° 25 (chiffre 15 561 A) : *Francis Moser*, architecte, *Lutry*. — Collaborateur : *Claude Borlaz*.

4^{er} prix, projet n° 31 (chiffre 22 222) : *Bernard Murisier*, architecte FSAI, Lausanne. — Collaborateurs : *H. Tauxe*, *G. Bonzon*, *G. Dutipek*, *C. Erkal*.

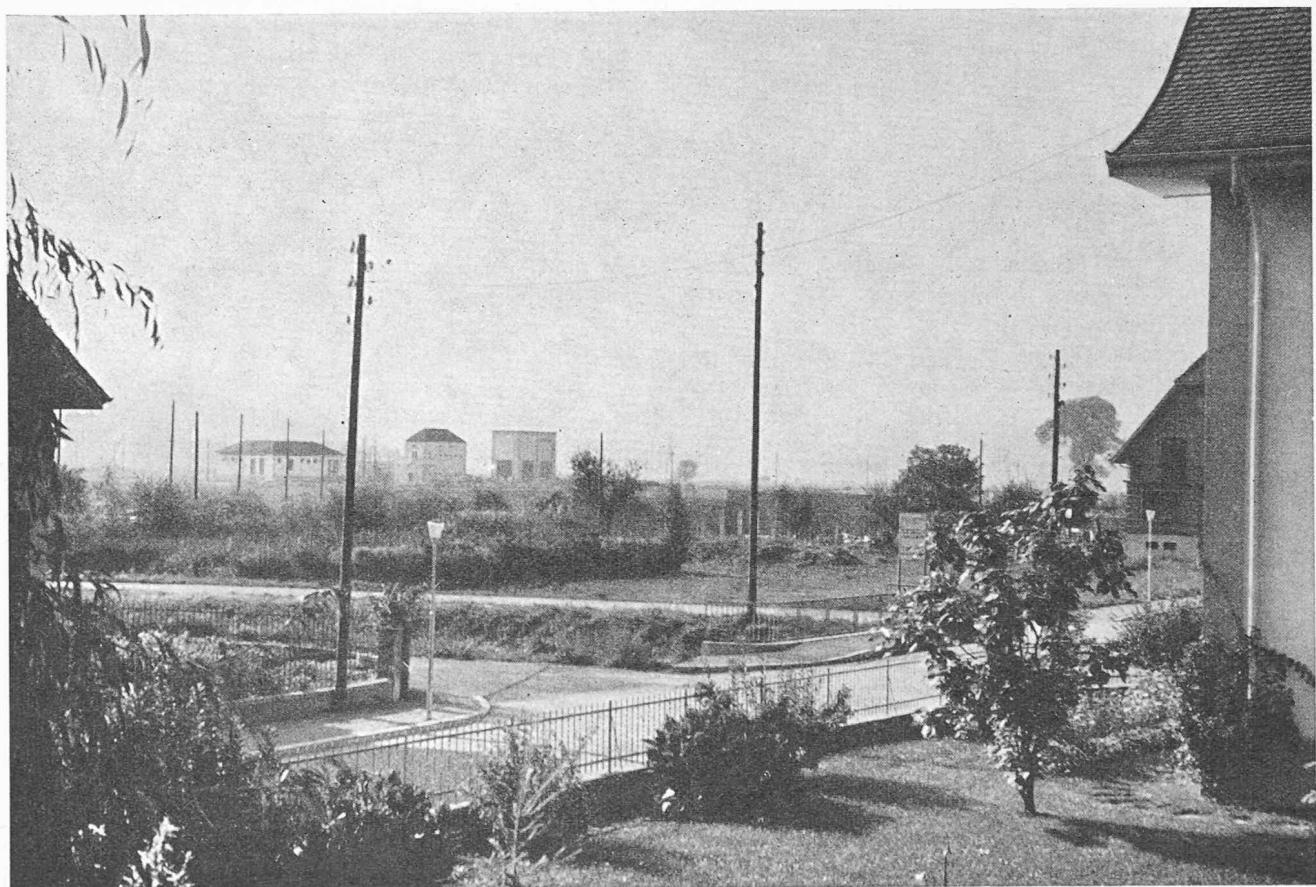
Yverdon, le 26 mai 1961.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON

Situation du centre dans le contexte urbain.

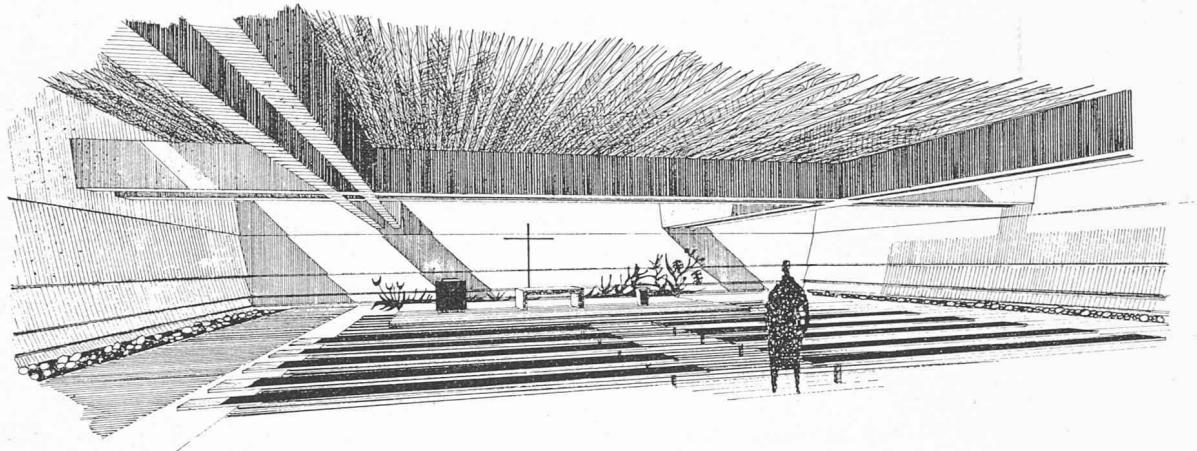


Vue du terrain.



CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON

1er prix: projet « 12 832 », M. Marcel Taverney, architecte DPEZ, Paris



Perspective intérieure de l'église.

Critique du jury

5540 m³.

L'auteur de ce projet s'est efforcé de trouver une solution architecturale d'un caractère très accusé d'église-refuge, qui s'impose au voisinage d'un quartier mal défini.

La composition est orientée parallèlement au canal, qui, avec ses voies bordières, forme l'élément marquant de l'aménagement du sol.

La masse dominante du sanctuaire est placée dans l'angle le plus tranquille du terrain disponible.

La démarche de l'accès, le long d'un mur de clôture ensoleillé, est pleine de charme dans ce cadre d'un caractère discrètement monumental. L'entrée est parfaitement aménagée, et son percement contribue à ôter toute lourdeur au couronnement incliné du sanctuaire. Les éléments cultuels du chœur sont disposés avec une naturelle simplicité.

Les larges dégagements autour des murs d'enceinte légèrement inclinés et réfléchissant une lumière douce, créent une ambiance de paix propice au culte. Cette même ambiance se retrouve le soir par la disposition judicieuse d'un éclairage artificiel effacé.

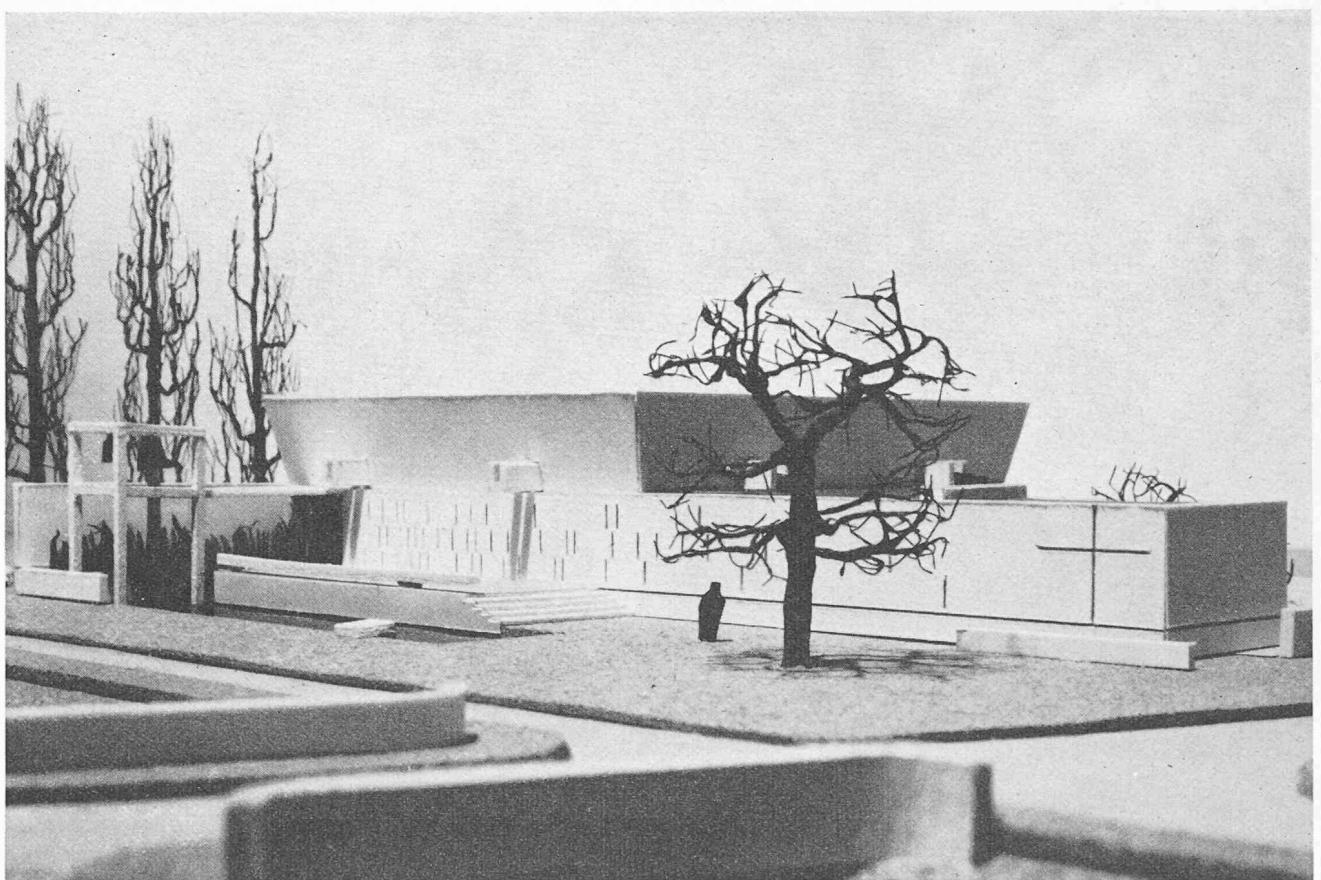
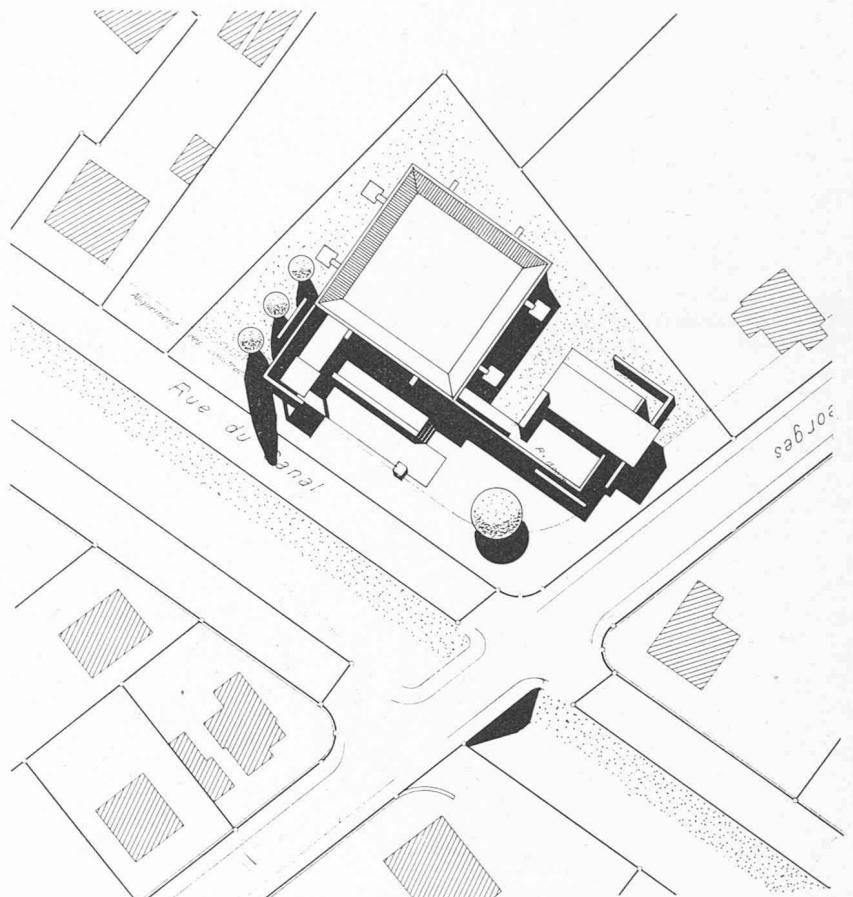
Les locaux annexes sont disposés à l'écart ; le parallélisme des accès le long du mur d'entrée est heureux. Les extensions projetées remettent en question la disposition des ouvertures de la sacristie. L'espace réservé

pour la cure et la salle de paroisse paraît trop restreint. L'aménagement de ces locaux annexes manque d'étude. L'architecture est d'une puissance contenue. Tous les éléments entrent à propos dans le concert des formes, et le sanctuaire acquiert une unité plastique qui convient bien au caractère sacré du lieu.

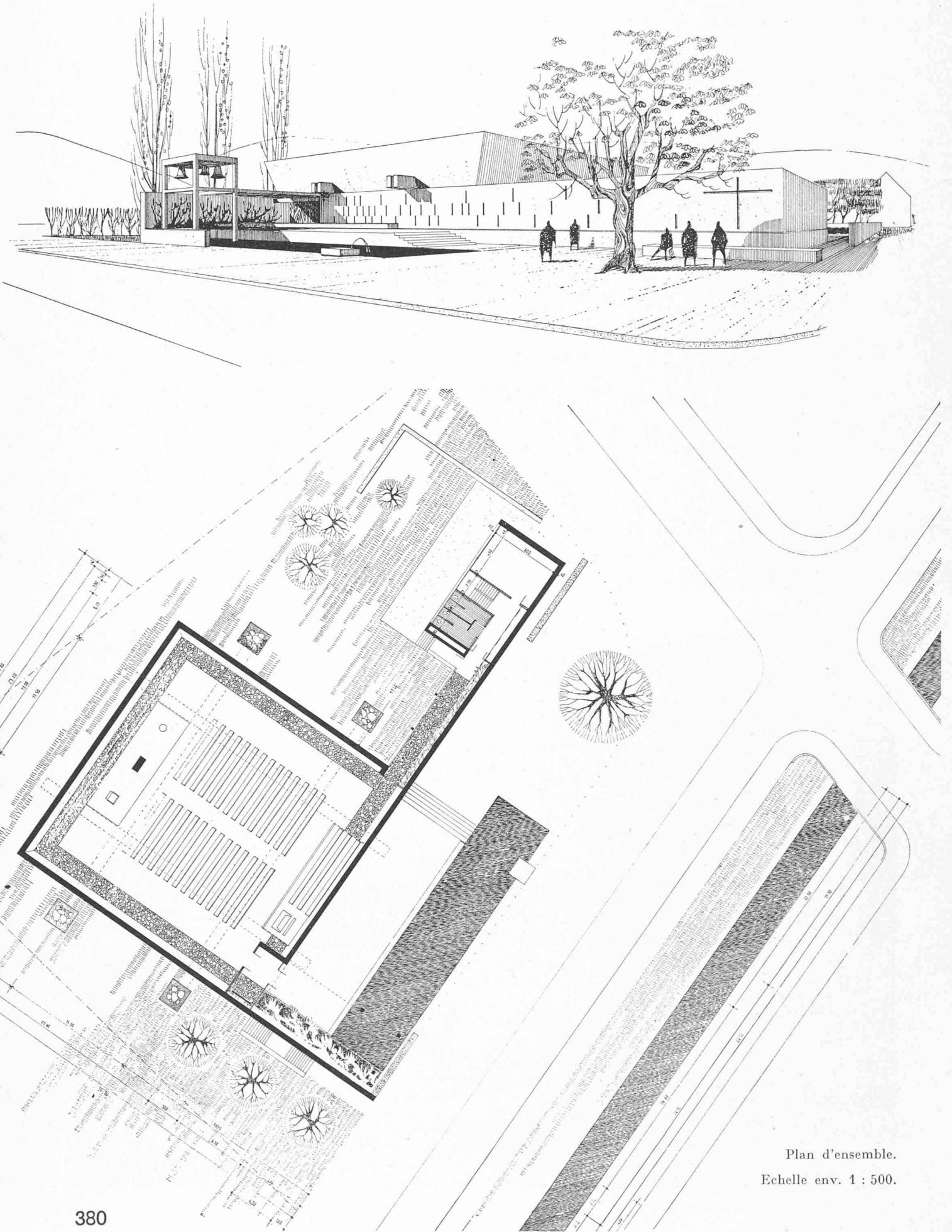
Le volume construit est relativement élevé. La clarté du parti constructif laisse entrevoir un prix de construction raisonnable.

CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON

Plan masse et maquette.

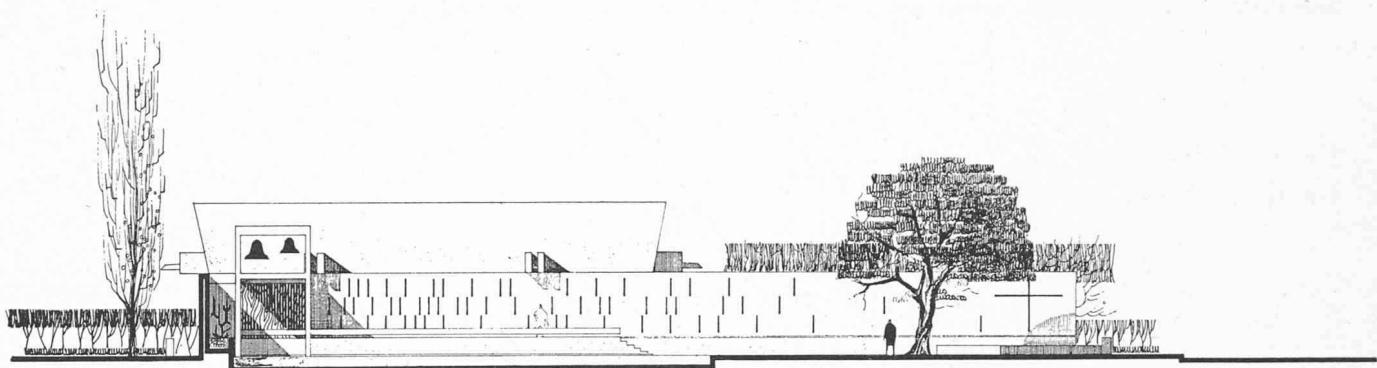


CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON

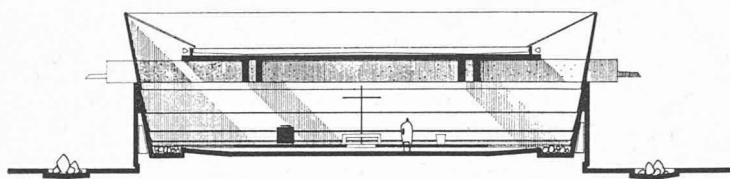


Plan d'ensemble.
Echelle env. 1 : 500.

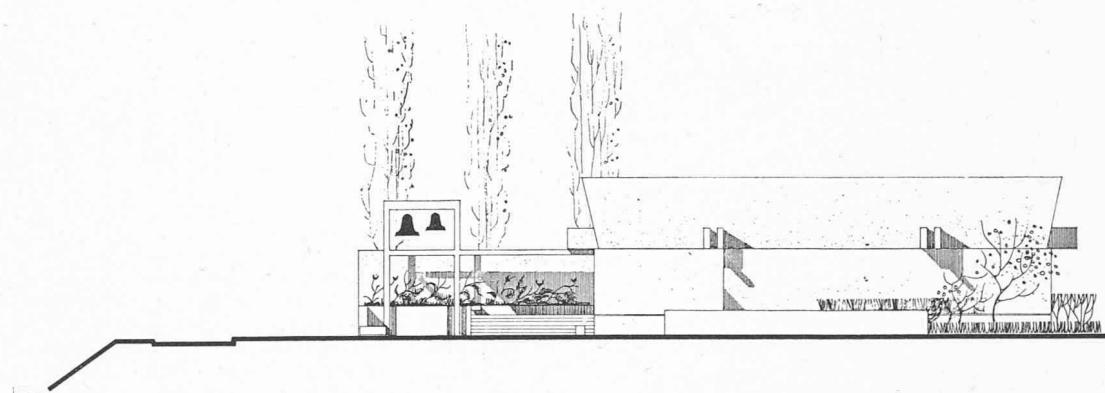
CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON



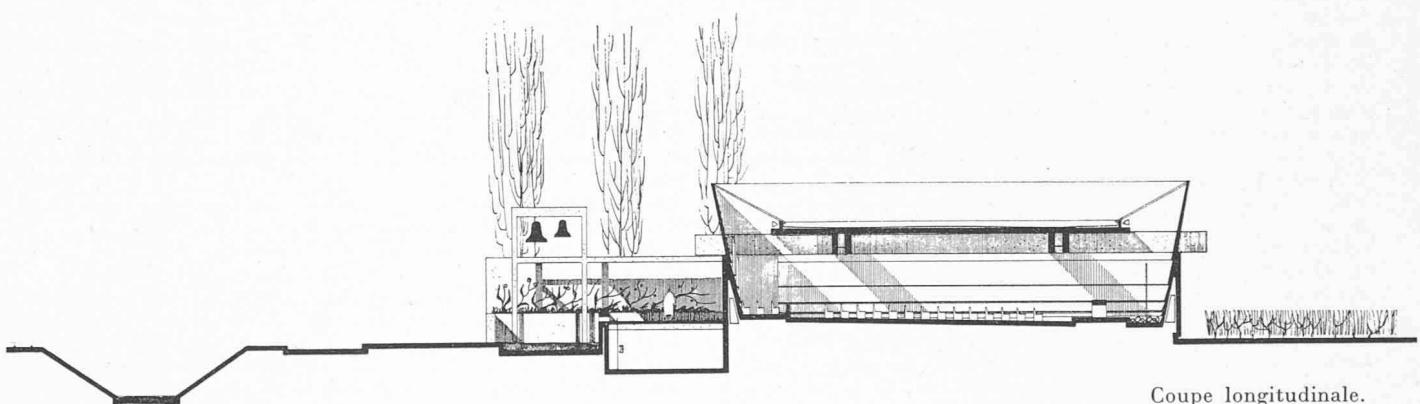
Face entrée.



Vue intérieure sur le chœur.



Vue latérale.



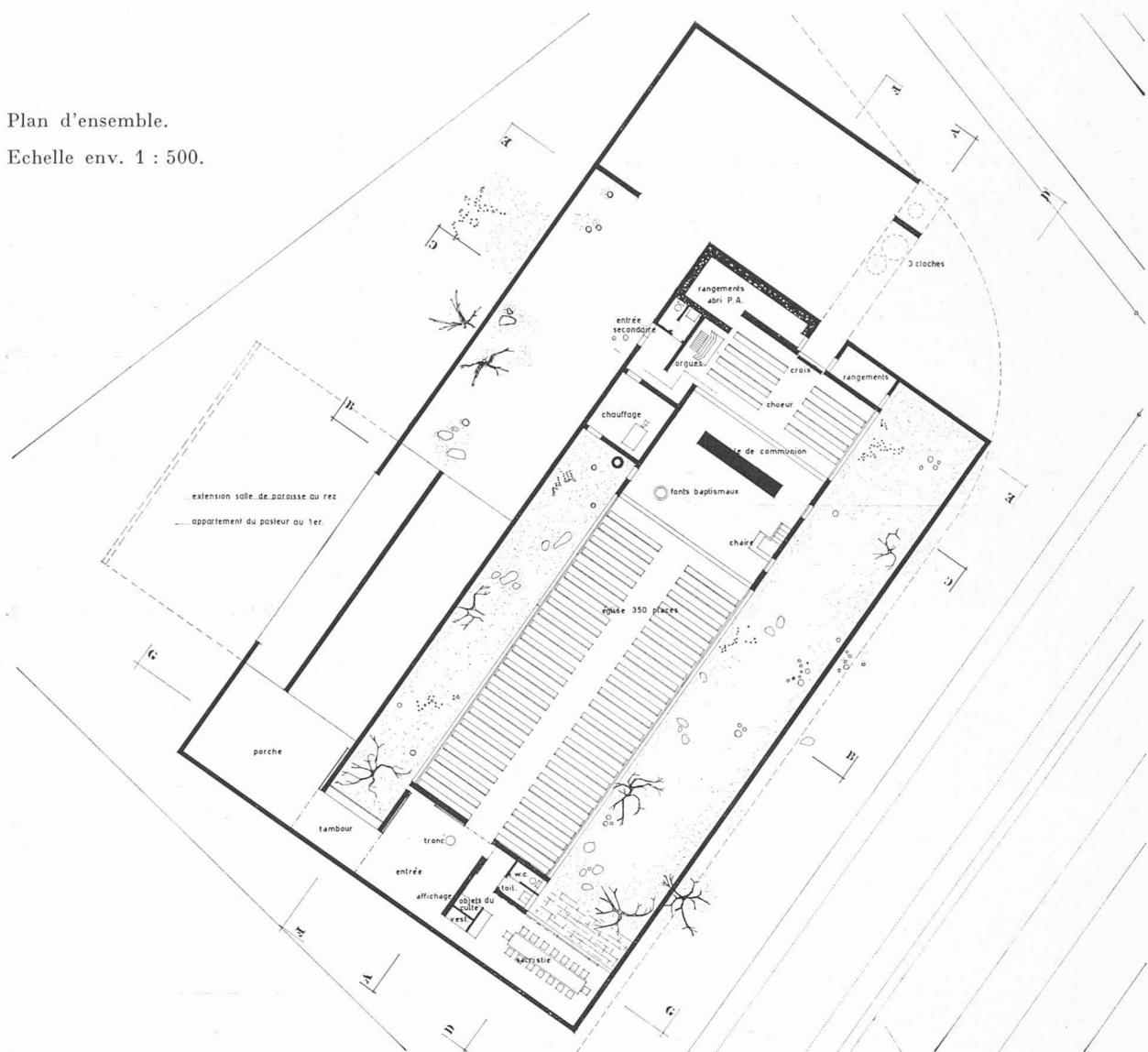
Coupe longitudinale.

CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON

2e prix: projet « 36 393 », M. Michel Magnin, architecte EPUL, SIA, Lausanne. — Collaborateurs: J. F. Demont, ingénieur; J. C. Hesselbarth, artiste peintre; J. L. Bujard; B. Caspard; M. Petitpierre

Plan d'ensemble.

Echelle env. 1 : 500.



Critique du jury

5327 m³.

Conception d'une église en forme de haute nef rectangulaire très allongée, implantée parallèlement au canal ; nef entièrement enclose de murs-paravents formant au nord-ouest un déambulatoire d'accès à ciel ouvert et de part et d'autre de la nef des patios intérieurs sur lesquels s'ouvre le sanctuaire.

L'accès général à la nef emprunte un déambulatoire partant de l'angle est du terrain pour aboutir à l'entrée située sur la façade sud-ouest de l'église : le développement de ce cheminement en forme de colimaçon est excessif et finit par déterminer un véritable labyrinthe ; la suppression du mur nord-est, au long de la rue Saint-Georges, aurait diminué cet effet tout en conservant l'esprit de cette lente transition du monde extérieur vers le refuge du sanctuaire ; de plus on créerait au droit du carrefour une sorte d'esplanade plus à l'échelle de la composition d'ensemble ; la forme du clocher pourrait être améliorée de façon à trouver pour cet élément une expression architecturale de caractère moins équivoque.

La disposition des éléments cultuels est excellente dans le parti général de la nef. La position des choristes et des orgues au-delà de la table de communion ne correspond pas à l'esprit d'une église protestante.

La disposition systématique des bancs adossés aux parois extérieures restreint la circulation à une seule allée centrale. La proposition de vitrages bas, s'ouvrant sur les patios, est excellente ; elle apporte une source de lumière qui ne va pas à l'encontre d'une concentration vers le chœur de l'église. Ce contact discret avec l'élément naturel extérieur des patios donne une grande valeur au dépouillement des parois sombres de la nef et au couronnement de lumière du plafond.

L'éclairage général est complété au fond de la nef par un vitrage vertical sur lequel se découpe la croix.

Les locaux annexes de rangement placés autour du chœur, et créant comme un accès principal au droit du clocher, sont vivement critiqués. La sacristie est bien disposée et orientée sur un des patios.

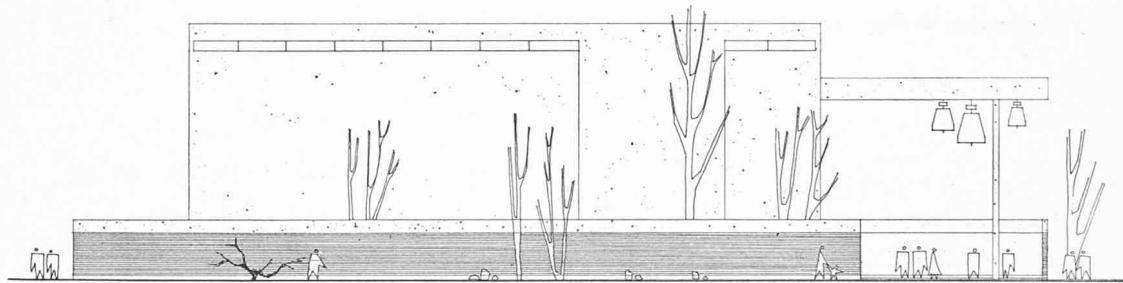
La position prévue pour les agrandissements est judicieusement pensée et ne nuit pas à la composition des masses de l'église.

Le parti général d'une grande nef avec bas-côtés fermés par les patios est bien adapté au caractère du site et répond aux intentions exprimées par le programme.

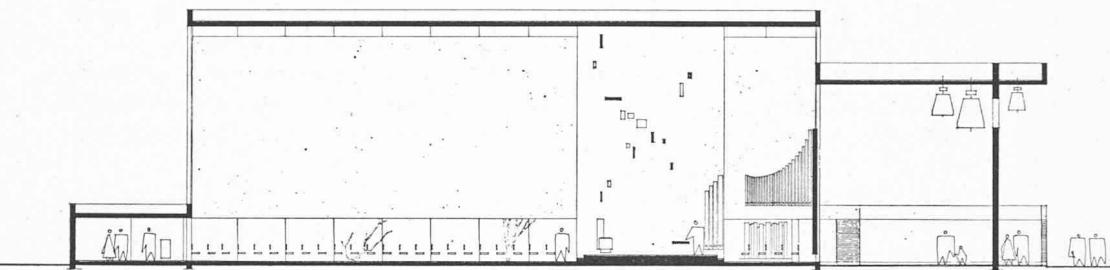
Cependant la conception générale a été exagérément développée et manque de nuance ; un remaniement des proportions de la nef tant en longueur qu'en hauteur, une simplification des accès et des locaux annexes, une réadaptation des patios à de plus justes mesures pourraient déterminer un ensemble architectural de meilleure tenue.

La conception constructive est économique.

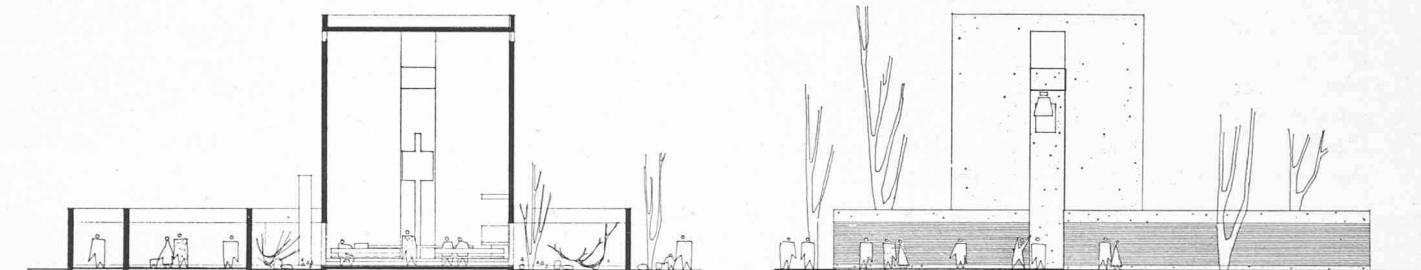
CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON



elevation sud-est

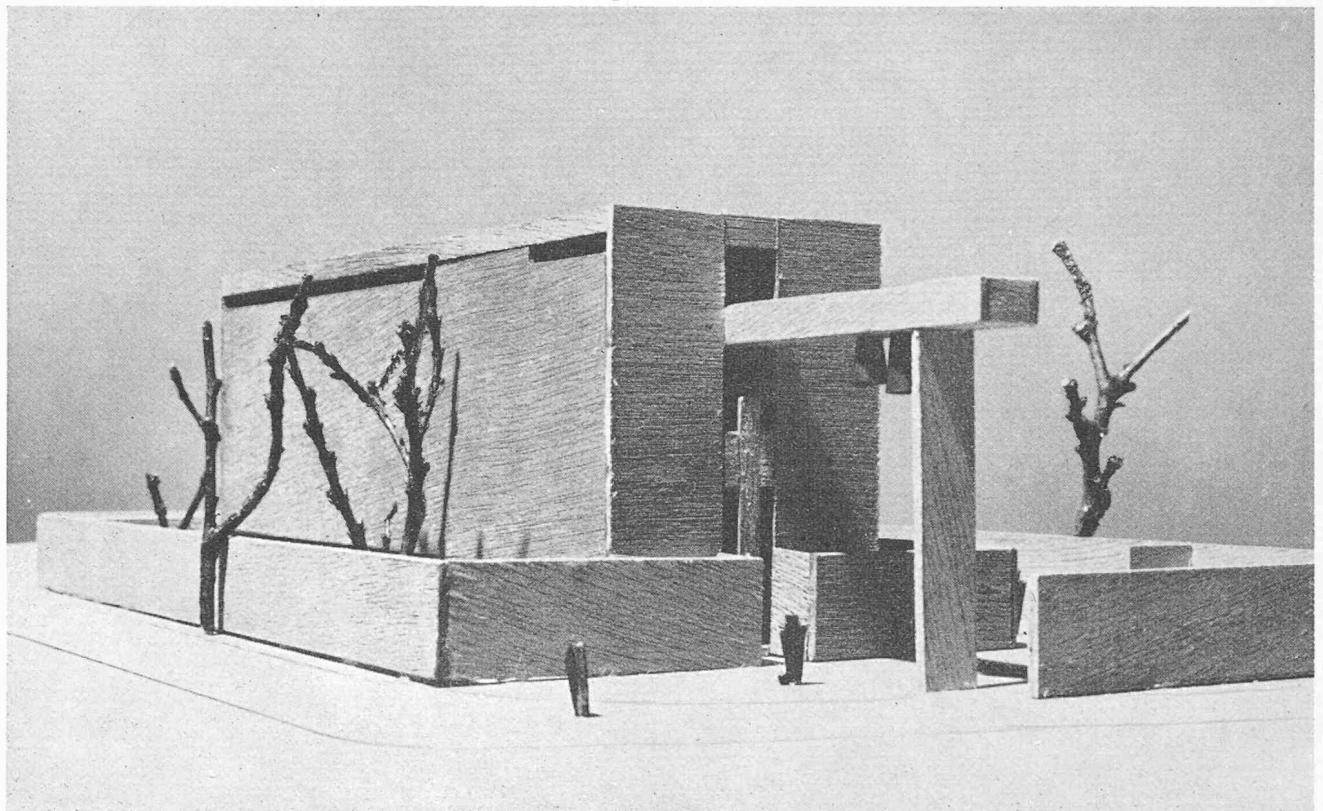


coupe A A



coupe B B

elevation nord-est



CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON

3e prix: projet « 15 561 », M. Francis Moser, architecte, Lutry. — Collaborateur: Claude Borlaz

Critique du jury

3180 m³.

L'église est implantée loin du bruit dans l'angle ouest du terrain et ménage le plus d'espace possible pour les futures étapes de construction.

La simplicité des moyens mis en œuvre avec une parfaite correction architecturale confère à ce sanctuaire une grande dignité.

Cette simplicité se retrouve dans tous les éléments de la composition : distribution, structure et modulation des façades forment une unité d'expression convaincante.

Les fidèles pénètrent dans l'église par un large parvis et sont directement mis en présence des éléments cultuels qui se détachent sur le fond lumineux d'un jardin intime.

L'intensité de l'action est accentuée par la concentration de l'espace obtenu par l'inclinaison du plafond. La faible hauteur du mur de clôture laisse échapper la vue sur des lointains mal définis. Seule une entente avec les propriétaires voisins pourrait garantir l'intégrité de l'aménagement proposé.

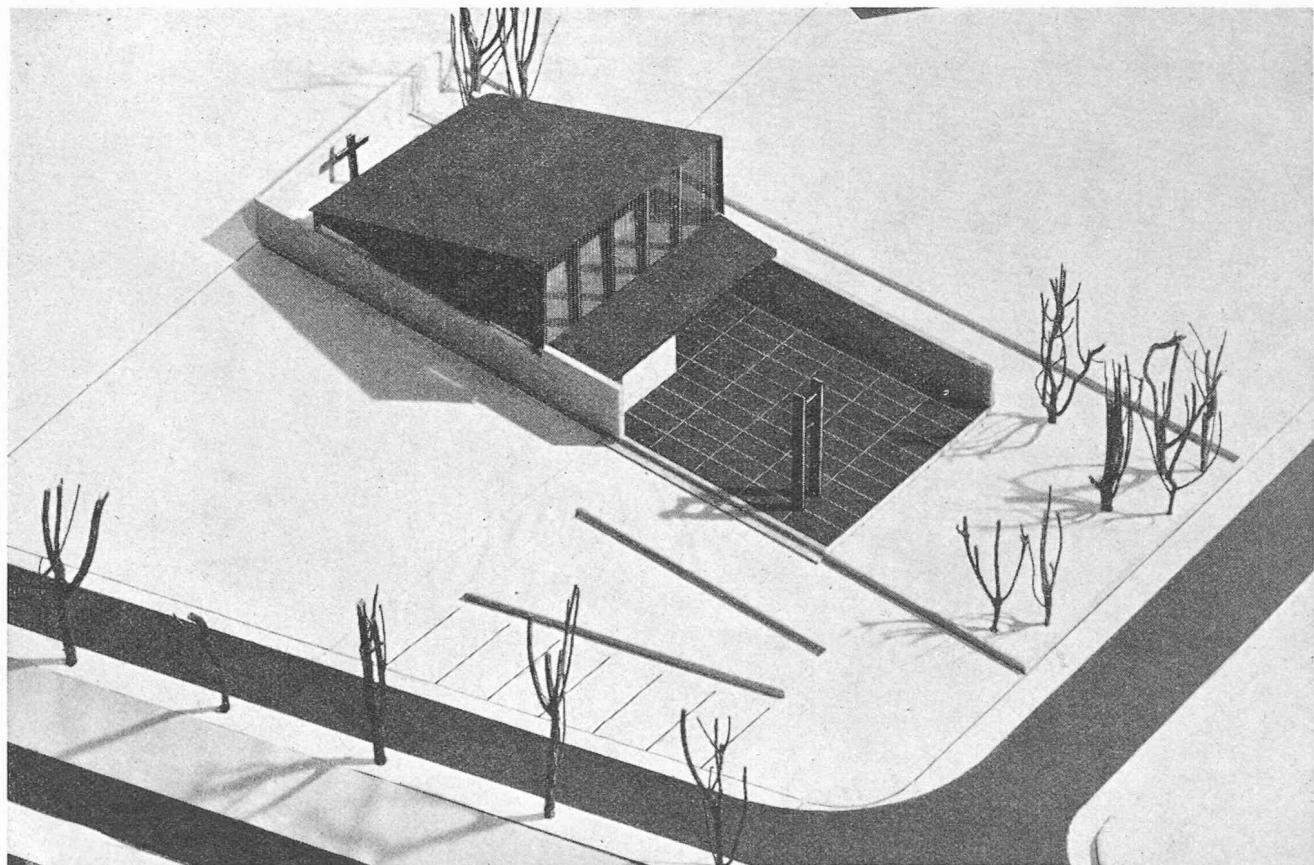
L'éclairage est assuré par des pans de façade vitrés qui, par leur disposition étudiée, conservent l'intimité du lieu de culte.

Les locaux annexes sont aménagés avec une grande discréetion.

La composition d'ensemble se trouvera enrichie par la construction de la salle de paroisse qui fermera heureusement le parvis à l'est ; la situation du portecloches devient alors discutable. Ce dernier manque d'ailleurs d'ampleur.

L'emplacement de la cure proposé risque de porter préjudice à la pureté des lignes du sanctuaire.

La grande simplicité de cet ensemble et son volume réduit assurent un prix de revient économique, malgré l'importance relative des éléments d'aménagement extérieur.



CONCOURS POUR UNE ÉGLISE A FONTENAY, YVERDON

4e prix: projet « 22 222 », M. Bernard Murisier, architecte FSAI, Lausanne. — Collaborateurs: H. Tauxe, G. Bonzon, G. Dupitek, C. Erkal.

Critique du jury

3174 m³.

Ce projet tend à exprimer en un tout les valeurs symboliques de l'église. La conception formelle originale est bien soutenue par une solution constructive claire. L'unique corps de bâtiment, conçu sur plan triangulaire, est axé en diagonale sur la croisée des routes d'accès, où s'étalent de larges dégagements de forme quelque peu indécise.

Les extensions ultérieures, reléguées dans l'angle ouest de la parcelle, ne participent pas à la composition d'ensemble.

Les fidèles sont groupés en un large éventail, face au chœur.

L'espace réservé à ce dernier est insuffisant et les éléments cultuels manquent de dégagement.

L'éclairage du chœur est heureusement conçu ; par contre les bandeaux de claustra latéraux éclairent trop discrètement le large espace central.

L'étroit porche d'entrée ne s'élargit qu'à ces extrémités et ses dimensions ne se justifient guère.

La galerie, d'accès malaisé, est de hauteur insuffisante pour contenir l'orgue.

L'expression architecturale est d'une grande hardiesse formelle, que ne soutient malheureusement pas le détail décevant de la distribution intérieure et de l'aménagement des façades.

Le parti statique clair et le cube de construction réduit laisse espérer un prix de revient raisonnable.

